





Les membres du Conseil exécutif de L'APL vous souhaitent une très bonne année 2024 !

Nous espérons qu'elle vous apportera de grands bonheurs de la santé et qu'elle vous permettra de concrétiser des projets qui vous tiennent à cœur.

Puisse 2024 être une année de reconnaissance, de solidarité et de bienveillance.

Au plaisir de se voir lors de nos différentes rencontres !



DATES À METTRE À L'AGENDA (Pour les personnes concernées)

INVITATION AU PERSONNEL ENSEIGNANT RELATIVEMENT NOUVEAU AU CSSDGS

QUAND ?	QUI ?	OÙ ?
<p>Le mardi 13 février 2024 de 16h45 à 19h30 (accueil dès 16h30)</p> <p>Inscription d'ici le 9 février 2024 Cliquez ici pour vous inscrire</p> <p>ou cliquez sur le bouton « INSCRIPTIONS » de la page d'accueil su site de L'APL (www.lignery.ca)</p>	<p>Candidat à la liste ou sur la liste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les nouvelles et nouveaux INSCRITS OU celles et ceux qui ne sont PAS ENCORE INSCRITS sur la liste de priorité d'emploi ou la liste de rappel (temps partiel, contrats à la leçon, suppléantes et suppléants, taux horaire) des secteurs Jeunes, FP ou ÉDA. • Les enseignantes ou enseignants de la FP et de l'ÉDA auront droit à une présentation particulière à leur secteur. 	<p>Au bureau de L'APL (en personne)</p>

Œuvres d'art, photos recherchées

Comme à chaque année, L'APL souhaite utiliser vos photos prises sur le territoire ou les photos de vos œuvres pour agrémenter la page couverture du cahier de planification « L'Outil de travail quotidien 2024-2025 ».

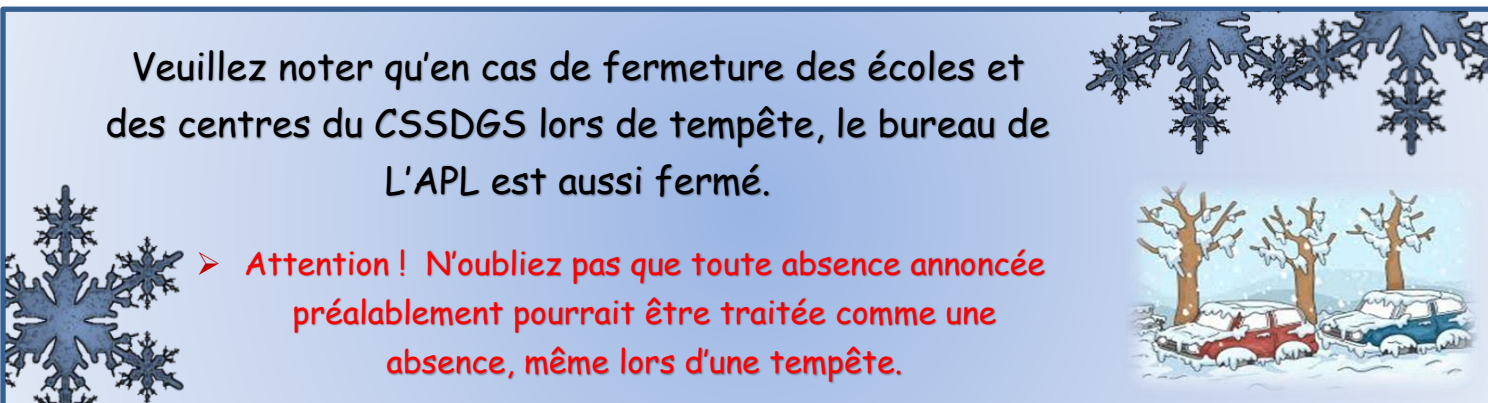
Si vous avez envie de partager votre talent, faites-nous parvenir vos photos ou les photos de vos œuvres à l'adresse z27_lignery@aplcsq.net d'ici le **9 février 2024**.

❖ Pensez y inclure vos coordonnées et le titre de l'œuvre!



Veillez noter qu'en cas de fermeture des écoles et des centres du CSSDGS lors de tempête, le bureau de L'APL est aussi fermé.

➤ **Attention ! N'oubliez pas que toute absence annoncée préalablement pourrait être traitée comme une absence, même lors d'une tempête.**



Quand devrais-je commencer mon congé de maternité ?

L'APL offre le service d'accompagnement dans la planification des congés parentaux (maternité, paternité et adoption).

- Il est important de savoir que c'est **l'obtention d'un contrat** qui crée le droit à un congé parental et non le fait d'être ou de ne pas être légalement qualifié.

Ainsi, dès la découverte de votre grossesse, vous auriez intérêt à nous en faire part afin que l'on vous guide en lien avec vos droits.

Généralement, votre médecin vous recommandera de quitter vers la 36^e semaine de grossesse. Malgré cela, c'est **votre décision**. Cependant, si vous êtes en retrait préventif, le congé de maternité débutera 4 semaines avant la semaine prévue de l'accouchement.

Certaines enseignantes à contrat auraient avantage à quitter plus tôt, même parfois beaucoup plus tôt **notamment quand l'accouchement est prévu en avril, mai ou juin**. Informez-vous !

- Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec Sophie Hébert (450-659-5491 / z27_lignery@aplcsq.net).



Santé et sécurité au travail ACCIDENT – INCIDENT – PASSÉ PROCHE

Contrairement à la croyance populaire, **il n'est pas nécessaire d'être blessé physiquement** pour compléter le registre des accidents. Le régime intérimaire prévoit maintenant qu'on déclare les accidents (ex : blessure), incident (ex : menaces) **ET** les passés proches (événement susceptible de causer un accident) et ce, le plus rapidement possible.

De plus, **il n'y a pas de « petits » accidents**. Nul n'est à l'abri d'une aggravation à la suite d'une situation vécue dans son milieu de travail.

Obtenez le formulaire sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous : **Comités-SST et Déclaration accident/incident/passé proche**

INFORMATIONS CONCERNANT LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SERVICES

- Il est disponible en tout temps pour toutes les personnes enseignantes incluant celles en ADAPTATION SCOLAIRE et les SPÉCIALISTES;
- Il a été réalisé par le comité paritaire EHDAA du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries suivant ses mandats à la clause 8-9.04 c) 5);
- Il **DOIT** être utilisé dans tous les cas de demande de services, de mise sur pied de plan d'intervention, de demande d'analyse des capacités et des besoins de l'élève, ect.;
- Il est un levier légal important à la convention;
- Il est **obligatoirement conservé dans le dossier d'aide de l'élève**;
- Il peut être utilisé autant de fois que nécessaire pour un même élève en fonction de ses besoins.

Obtenez tous les détails de la procédure ainsi que les formulaires sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous **[Documents / Documents de référence / EHDAA]**.

Sondage de la CSQ : Revenir à l'essentiel de la pratique de nos métiers.

Campagne « Pas dans ta tête » ... la suite !



Dans les dernières années, les tâches quotidiennes réalisées au travail se transforment sans cesse, s'éloignant rapidement de ce que plusieurs considèrent comme le cœur de leur métier. Au travers de rencontres, d'assemblées et de groupes de discussion, plusieurs d'entre vous avez exprimé le souhait de **recentrer la pratique de votre métier sur l'essentiel**.

Plusieurs solutions ont été mises de l'avant afin d'améliorer l'organisation du travail. Ce questionnaire explore les pistes de solution les plus populaires lors de la collecte d'informations. **La CSQ, dont L'APL fait partie, a besoin de votre avis sur ces pistes d'action afin d'en prioriser certaines.**

Votre participation à ce sondage est donc particulièrement essentielle !

- Il demande **moins de 10 minutes** à compléter;
- Il devra être rempli **au plus tard le vendredi 16 février 2024**, à 17 h.
- L'anonymat est assuré, vous pouvez donc y répondre en toute confidentialité;
- La CSQ fera tirer **3 bons d'épicerie** d'une valeur respective de **500 \$, 300 \$ et 150 \$** parmi les **personnes qui auront participé**. Afin de préserver l'anonymat des réponses, un formulaire distinct permettra de s'inscrire au concours;
- En cas de problèmes techniques avec le sondage ou l'inscription au concours, contactez-nous à l'adresse : sondages@lacsq.org;



NOUS VOUS INVITONS À RÉPONDRE AU COURT SONDRAGE, en cliquant sur le lien [Sondage – français](#) ou en utilisant le code QR.

Merci de votre précieuse collaboration !

